

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 21 octobre 2022

DÉLIBÉRATION N° CP-2022/10/21-5/01

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20221021-lmc100000024402-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 27/10/2022

Réception Préfet : 27/10/2022

Publication RAAD : 27/10/2022

OBJET : Aides à l'aménagement des itinéraires de promenade et de randonnée, à l'acquisition et l'aménagement des ENS, ainsi qu'à l'entretien des forêts communales.
Acquisition foncière, aménagement et gestion des ENS.

Dans le cadre de la politique en lien avec le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), il est proposé un soutien financier aux communes de Lumigny-Nesles-Ormeaux, Guérard, Champagne-sur-Seine, Yèbles, Saint-Méry, Nemours, Savigny-le-Temple et Voulangis afin de valoriser les chemins ruraux et le patrimoine culturel et naturel attenant pour un montant de 82 795 €.

Dans le cadre de la politique des Espaces naturels sensibles (ENS), il est proposé d'apporter un soutien financier pour l'acquisition et l'aménagements d'ENS pour les communes de Coutevroult, Villeneuve-sur-Bellot et Villiers-sur-Morin pour un montant de 12 841 €.

Une aide est également proposée à la commune de Samois-sur-Seine au titre de l'entretien de la forêt communale ouverte au public pour un montant de 1 875 €

La présente délibération concerne les aides à l'acquisition foncière, l'aménagement et la gestion des ENS.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 1/04 en date du 17 octobre 2011, instaurant sur l'ensemble du territoire départemental la Taxe d'Aménagement,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012 portant Règlement Budgétaire et Financier, modifiée par délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/14 en date du 28 septembre 2017 définissant la Politique départementale des Espaces naturels sensibles,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 1^{er} juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 5,

VU les délibérations du Conseil départemental n° 7/01 et 5/01 en date du 16 décembre 2021, relatives au budget du Département pour 2022

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer des subventions d'un montant total de 12 841 € aux collectivités désignées en annexe n° 1 jointe à la présente délibération, relatives à l'acquisition foncière, l'aménagement et la gestion des ENS.

Article 2 : d'approuver le projet de convention conclu avec la commune de Coutevroult, tel que joint en annexe n° 2 de la présente délibération.

Article 3 : d'approuver le projet de convention conclu avec la commune de Villeneuve-sur-Bellot, tel que joint en annexe n° 3 de la présente délibération.

Article 4 : d'approuver le projet de convention conclu avec la commune de Villiers-sur-Morin, tel que joint en annexe n° 4 de la présente délibération.

Article 5 : d'accorder à la commune de Villiers-sur-Morin, la dérogation prévue à l'article 41-2 du Règlement Budgétaire et Financier du Département (RBF) selon lequel les décisions attributives de subvention sont préalables au début d'exécution de l'opération à subventionner.

Article 6 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions susmentionnées aux articles 2, 3 et 4.

Article 7 : de prélever ces crédits sur les enveloppes inscrites à l'action « Espaces Naturels Sensibles – autres », opérations « ENS/Subventions acquisition ou aménagement (DI 21) » et « ENS/Subventions acquisition ou aménagement (DI 22) ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à M. Vincent ÉBLÉ
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN qui a donné pouvoir à Mme Véronique PASQUIER
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT qui a donné pouvoir à M. Thierry CERRI
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE qui a donné pouvoir à M. Éric BAREILLE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU qui a donné pouvoir à Mme Emma ABREU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne